



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

officiers

Question écrite n° 132348

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc a pris connaissance avec intérêt de l'arrêté du 13 avril 2012 fixant les plafonds des effectifs des militaires appartenant à certains corps d'officiers. Il prie M. le ministre de la défense et des anciens combattants de bien vouloir lui expliquer quelles sont les raisons qui ont abouti à une telle pyramide des grades.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132348

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2012, page 3218

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)